Reçu en préfecture le 24/07/2025

Publié le

ID: 084-218400760-20250721-2025\_041-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Collectivité: COMMUNE DE MIRABEAU

2025-041

Date de convocation : 17/07/2025	Le 21 juillet 2025 à 20h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, Maire.
Membres:  Afférents au conseil: 15 Présents: 9 Qui ont pris part à la délibération: 12	Etaient présents: Messieurs TCHOBDRENOVITCH Robert, ESPITALIER Vincent, GRAFFOULIÈRE Daniel, MONTAGNE Thomas, BERTRAND Nicolas, TRÉMÉLO Michel et Mesdames VITALE Bernadette, GIMENEZ Anne-Marie, MABY Danièle.
Acte rendu exécutoire après dépôt en	Etaient absents excusés: M. LABBAYE Bernard (procuration à M. TCHOBDRENOVITCH), Mme. DE LUZE Laurence (procuration à Mme. GIMENEZ), Mme. MARQUAIRE Danielle (procuration à Mme. VITALE)
Préfecture le 22/07/2025	Etaient absents: Mme. DUPONT Gwénaëlle, M. GONZALEZ et Mme. REBOUL Odile  SECRETAIRE DE SEANCE: Monsieur Vincent ESPITALIER

## OBJET : CESSION D'UNE FRACTION DETACHEE DE LA PARCELLE C588 AU SYNDICAT DURANCE LUBERON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de céder la parcelle C588P1, détachée de la parcelle C588 pour la construction du poste de relevage des eaux usées aux Grands Jardins.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- ACCEPTE de céder la parcelle C588P1, détachée de la parcelle C588 pour l'euro symbolique au Syndicat Durance Luberon.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents et actes relatifs à cette vente.

## **VOTE: UNANIMITÉ**

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme. Au registre sont les signatures.

Secrétaire de séance, Vincent ESPITALIER



Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois.